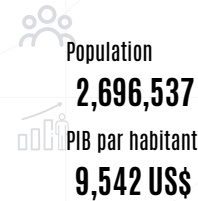
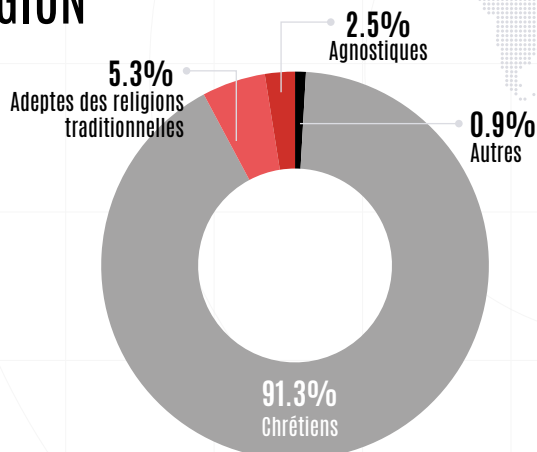




NAMIBIE

RELIGION



LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

En tant qu'État laïc, la Namibie n'accorde un traitement préférentiel à aucune communauté religieuse¹. L'article 10 de la Constitution namibienne garantit la liberté religieuse et protège les citoyens contre la discrimination religieuse². L'article 21 (alinéa 1er, point C) reconnaît la «liberté de pratiquer une religion», tandis que l'article 19 indique plus largement que «toute personne a droit de pratiquer, professer, maintenir et promouvoir toute culture, langue, tradition ou religion, sous réserve des dispositions de la présente Constitution». Ces relations entre l'Église et l'État se reflètent dans la politique du gouvernement namibien. Par exemple, l'État n'impose aucune restriction à la création de communautés religieuses. La reconnaissance officielle, par enregistrement, est possible mais non obligatoire si le groupe est créé en tant qu'association de bénévoles. Les groupes religieux peuvent se faire enregistrer en tant qu'organisations à but non lucratif auprès du Ministère de l'Industrialisation, du commerce et du développement des PME.³ Le département du revenu intérieur peut également accorder des exonérations fiscales aux organisations d'aide sociale, dont celles à caractère religieux.

Le Conseil des Églises de Namibie, très influent, participe au dialogue interreligieux⁴. Les Églises luthériennes constituent la confession la plus importante du pays. L'Église catholique est également considérée comme une autorité morale.

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Bien qu'aucun incident de violence religieuse n'ait été signalé pendant ces dernières années, certains groupes religieux se sont plaints de discriminations. Le Bureau de l'Ombudsman a reçu des plaintes de prisonniers convertis à l'islam qui n'avaient pas la possibilité de faire changer leur appartenance religieuse et qui n'étaient pas autorisés à rencontrer le clergé musulman⁵. De même, les exigences strictes imposées au personnel religieux étranger, en matière de visas, ont été critiquées pour avoir rendu difficile l'entrée d'étrangers⁶. En avril 2019, divers groupes chrétiens, musulmans, juifs et bahaïs ont mis en place un conseil interreligieux⁷.

PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

En raison d'une importante activité missionnaire, principalement des missionnaires protestants avant et pendant la colonisation allemande (1884-1920), la Namibie est aujourd'hui majoritairement chrétienne⁸. Mais nombre de chrétiens namubiens mélangent à leur foi des coutumes et des rites traditionnels africains, ce qui contribue à donner à ce pays une grande diversité ethnique, culturelle et religieuse. Compte tenu de ce fond culturel et d'un contexte politique stable il n'y a pas lieu de craindre une détérioration de la liberté religieuse.

NOTES DE FIN DE TEXTE/SOURCES

- 1 Office of International Religious Freedom, "Namibia," International Religious Freedom Report for 2019, U.S. State Department, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/namibia/>
- 2 Namibia 1990 (rev. 2014), Constitute Project, https://www.constituteproject.org/constitution/Namibia_2014?lang=en
- 3 Office of International Religious Freedom, op. cit.
- 4 "Namibia," World Council of Churches, <https://www.oikoumene.org/en/member-churches/africa/namibia>
- 5 Office of International Religious Freedom, "Namibia," International Religious Freedom Report for 2019, U.S. State Department, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/namibia/>
- 6 Office of International Religious Freedom, op. cit.
- 7 Office of international Religious Freedom, op. cit.
- 8 Daniel Pelz, Deutsche Welle, 30 avril 2017, <http://www.dw.com/de/missionierung-in-afrika-mehr-als-nur-das-wort-gottes/a-38600890>